

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

20/09/2019

Dossier complet le :

05/11/2019

N° d'enregistrement :

219-ARA-KRP-2206

**1. Intitulé du projet**

Boisement de terres agricoles sur 29,4855ha au lieu dit "Clamagirand" à GLENAT 15150

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

GROUPEMENT FORESTIER AMARUGUE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M.LAVIGNE JEAN-CLAUDE, gérant

RCS / SIRET

5 3 2 3 5 1 2 2 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

GROUPEMENT FORESTIER

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47c	boisement d'une superficie de 29,4855 hectares

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

boisement de terres agricoles en nature de pré sur 29,4855 ha au lieu dit Clamagirand sur la commune de GLENAT 15150

#### **4.2 Objectifs du projet**

le boisement de ces terres agricoles de qualité très moyenne permettra la mise en valeur de ces terres qui ne seront plus exploitées de surcroît dès juillet 2019 (départ en retraite de l'exploitant non remplacé).

En outre, le Groupement Forestier Amarugue possède déjà le massif forestier entourant ces terres (Bois Amarugue) et cela permettra de rationaliser la gestion de ce massif forestier.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus pour une durée de 6 mois seront séquencés en 2 phases.

la première phase à l'automne 2019 consistera à préparer les terrains (labour et décompactage) afin qu'ils soient dépourvus de végétation concurrente et facilement travaillable pour y planter des arbres.

Cette première phase sera réalisée avec des tracteurs agricoles équipés de charrues et rotovator.

le seconde phase sera la plantation qui devra être réalisée en avril 2020 après la neige et les dernières gelées pour optimiser la reprise des plants. On plantera 5 essences différentes: Douglas, Epicéa commun, Mélèze hybride, Sapin pectiné et Chêne rouge, à densité de 1100 tiges/ha, réparties comme décrits sur la cartographie en annexe.

La plantation sera réalisée à la main par une entreprise spécialisée dans les travaux sylvicoles.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

la phase d'exploitation ne sera effective qu'au moment des premières éclaircies en 2039 environ, elle consistera à prélever 25 à 30% du volume de bois afin de créer des cloisonnement d'exploitation et d'améliorer le peuplement. Elle sera réalisée par des machines d'abattage et de débardage et les produits seront stockés au lieu dit Clamagirand.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de boisement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie global du projet	29,4855ha
dont:	
superficie prévue en Douglas (Pseudotsuga menziesii)	13,4775ha
superficie prévue en Mélèze hybride(Larix x eurolepis Henry)	02,5870ha
superficie prévue en Chêne rouge (Quercus rubra)	05,7630ha
superficie prévue en Epicéa commun (Picea abies)	04,2020ha
superficie prévue en Sapin pectiné (Abies alba)	03,4560ha

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Clamagirand GLENAT 15150

cf. Plan et détail des parcelles  
cadastrales en annexe**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 02° 15' 85"E Lat. 44° 92' 04"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone montagne art 18 1974-02-20
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la faune et la flore adaptées aux prairies seront naturellement remplacées par une faune et une flore forestière de manière progressive, le temps à la plantation de devenir une forêt (15 à 20 ans environ)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	les prés paturés en partie seront boisés, la vocation agricole de ces terrains disparaîtra pour devenir sylvicole

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Il existaient des zones humides au cœur du projet, cependant, afin de préserver les habitats patrimoniaux d'espèces protégées, ces zones humides seront laissées en l'état: elles ne seront pas boisées et ne subiront aucun travaux ni passage de quelconque engin. Les délimitations de ces zones ont été cartographiées par les instances environnementales, cette cartographie émanant du site data.gouv.fr a été intégrée au plan du projet (cf. plan du projet en annexes). Grâce à cette cartographie, les limites de ces zones humides à préserver seront matérialisées sur le terrain au moyen d'un GPS afin que celles-ci soient bien respectée au moment de la préparation de la plantation.
- Des ruisseaux temporaires sont inclus dans les parcelles du projet, ils font l'objet d'une attention particulière: Aucune intervention ne sera réalisée (coupe d'arbre, passage d'engin, préparation du sol ou plantation) dans un tampon de 2 mètres de part et d'autre de l'emprise du cours d'eau. et cela afin de préserver l'intégrité de ces cours d'eau temporaires ainsi que leur biotope inféodé.
- Pour les ruisseaux permanents la même zone tampon est élargie à 10 mètres de part et d'autre.
- Le GF AMARUGUE est certifié PEFC (n°10-21-3/6967) sur l'intégralité de ses parcelles forestières du Bois Amarugue sises à GLENAT et SIRAN 15 (certificat en annexes). En cela, sa gestion répond à un cahier des charges d'un point de vue environnemental par lequel il s'est engagé à ne pas utiliser de produit phytosanitaire. Cela évitera l'arrivée d'intrants chimiques dans les zones humides, souvent situées en fond de vallon, en aval des terrains boisés.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous n'estimons pas nécessaire que le projet de boisement fasse l'objet d'une évaluation environnementale pour trois raisons:

- les terres sont mitoyennes du bois Amarugue et leur boisement constituerai une continuité du massif
- Les terres agricoles qui vont être boisées sont déjà en partie abandonnées par l'agriculteur à cause de leur faible rendement, celui-ci prenant de surcroît sa retraite et n'ayant personne pour le remplacer, elles seront totalement abandonnées à partir de 2020.
- L'achat de ces terres a été réalisé en 2018 avec le concours de la SAFER qui a approuvé, sur l'acte notarié de vente, le projet de transformation de ces terres agricoles en bois. cf. "acte notarié SAFER" en annexe
- Aucune zone humide présentes dans l'emprise du projet de subira de perturbation, l'eau, les sols et espèces seront préservées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié ;</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Extrait acte notarié SAFER de vente des parcelles concernées --> partie 7
- détail parcelles cadastrales concernées par le projet --> partie 4.6
- certificat d'adhésion à PEFC --> partie 6.4

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait le

10/10/19

de

AURILLAC

Signature

